L'alimentation durable dans les territoires

Webconférence 04 octobre 2018

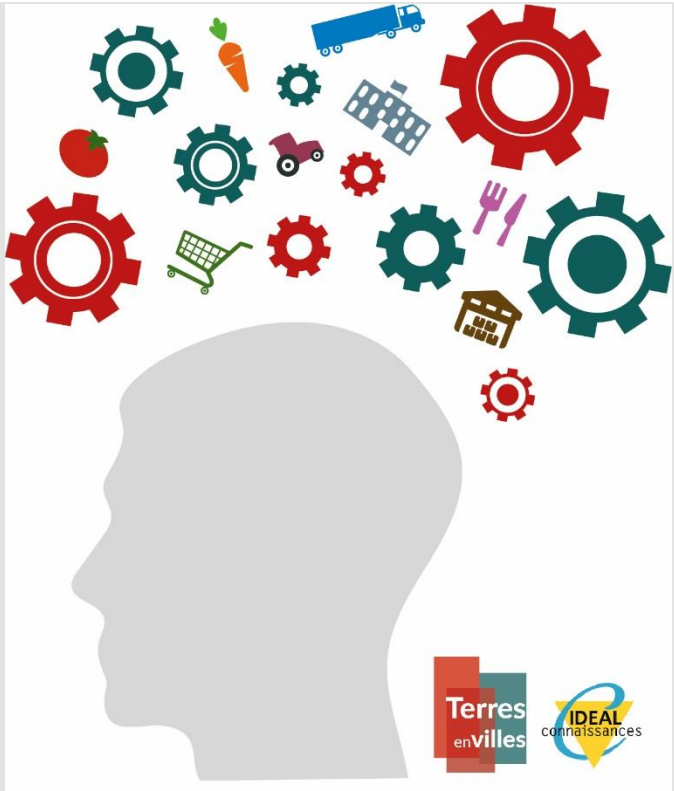

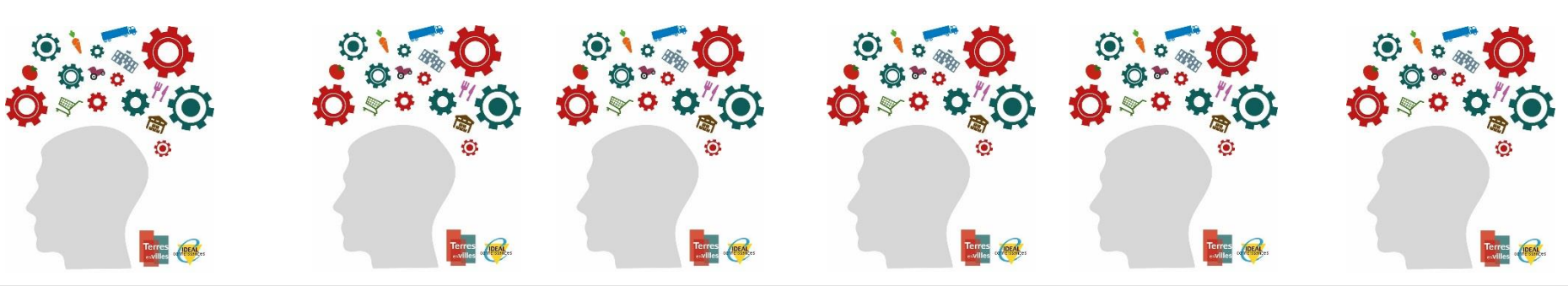

Quels enjeux de l’alimentation durable pour votre territoire ?

Depuis toujours, l'alimentation est une affaire de territoire

« Les sociétés traditionnelles comme la France de l'ancien régime, sont avant tout des sociétés territoriales. (…)
Chaque territoire fonctionne comme un système relativement clos qui trouve en lui mêle les sources de sa propre reproduction, même s'il ne fait évidemment pas exagérer cette autarcie. » Pierre Mueller, 1990

Mais un territoire plus ou moins acteur

« Le principe fondamental d'une société traditionnelle est donc la dialectique centre périphérie.
Avec la multiplication des échanges marchands, et la révolution industrielle, ce principe ne disparait pas mais il est progressivement supplanté par une autre logique, celle qui oppose le global au sectoriel : la territorialité recule devant la sectorialité. » Pierre Mueller, 1990

Thèse de référence : *« Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012 »*, Pauline Marty

Or un constat de plus en plus partagé : un système ni généralisable, ni durable

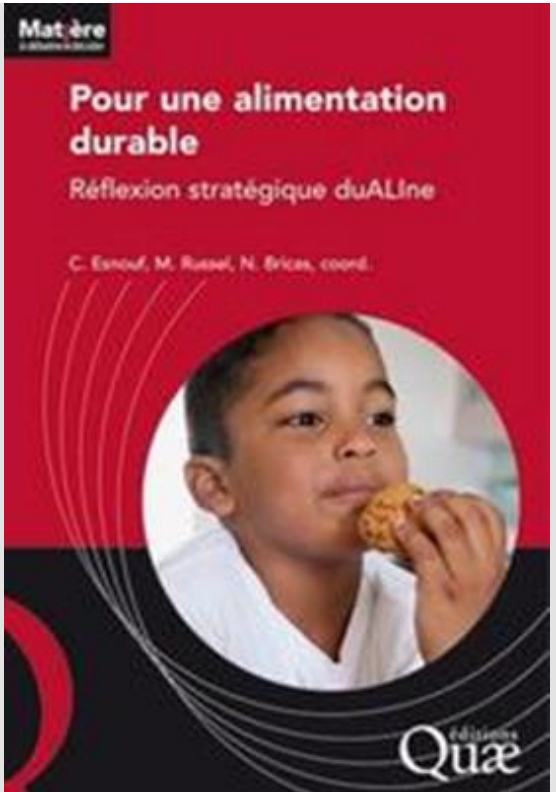

Le système alimentaire des pays industrialisés n'est ni généralisable ni durable :

- ✓ Environnement : pollution et GES, gaspillage, consommation de ressources, biodiversité
- ✓ Santé : nutrition (obésité, cancers …) et allergies
- ✓ Social : insécurité alimentaire (1 million en France), anxiété du mangeur
- ✓ Economique : vulnérabilité du secteur agro-alimentaire aux chocs

➢ ***3 échelles de gouvernance : globale, nationale et locale***

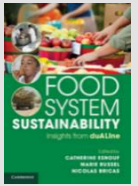

DuALIne – réflexion stratégique Inra/Cirad

Une politique nationale alimentaire entre plusieurs feux

Le tournant nutritionnel (Salma Loudiyi)

- 2001 Programme National Nutrition Santé
- 2004 Plan National Sante et Environnement
- 2010 Programme National de l'Alimentation
- 2014 LAAF et PAT
- 2017 Etats Généraux de l'Alimentation

Une recherche de transversalité hâtée par les crises alimentaires

Une politique publique d'alimentation qui se construit dans le temps

- Une volonté politique forte portée par un acteur politique, l'Etat
- Une pluralité de vision à aligner : qualité, nutrition, sécurité alimentaire, compétitivité de l'agriculture développement durable

- Un ministère de l'agriculture qui pilote en interministériel
  - Des convergences Nutrition/Diététique avec Aliment/Agriculture
  - *Des tensions entre Agriculture et Environnement*

Aujourd'hui

UNE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION POUR :

ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FRANCE

PROMOUVOIR DES CHOIX ALIMENTAIRES FAVORABLES POUR LA SANTÉ ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET DURABLE

Le retour du territoire

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

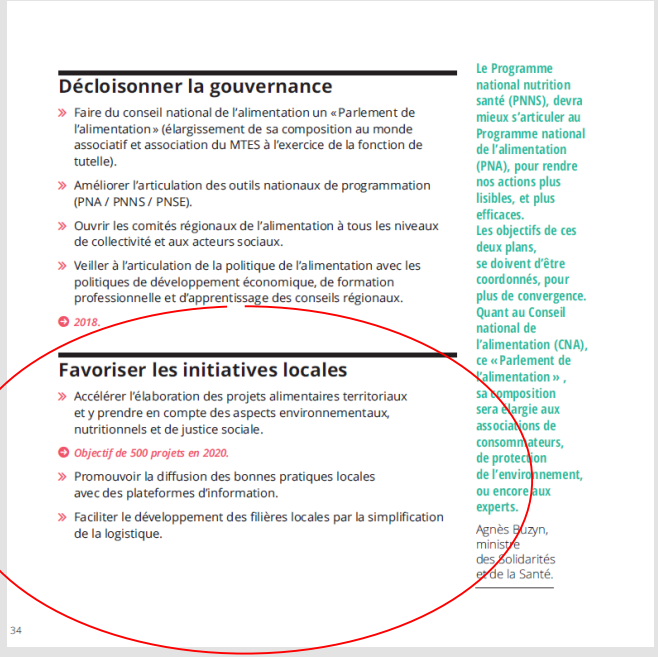

Décloisonner la gouvernance

- Faire du conseil national de l'alimentation un « Parlement de l'alimentation » (élargissement de sa composition au monde associatif et association du MTES à l'exercice de la fonction de tutelle).
- Améliorer l'articulation des outils nationaux de programmation (PNA / PNNS / PNSE).
- Ouvrir les comités régionaux de l'alimentation à tous les niveaux de collectivité et aux acteurs sociaux.
- Veiller à l'articulation de la politique de l'alimentation avec les politiques de développement économique, de formation professionnelle et d'apprentissage des conseils régionaux.

2018.

Favoriser les initiatives locales

- Accélérer l'élaboration des projets alimentaires territoriaux et y prendre en compte des aspects environnementaux, nutritionnels et de justice sociale.

Objectif de 500 projets en 2020.

- Promouvoir la diffusion des bonnes pratiques locales avec des plateformes d'information.
- Faciliter le développement des filières locales par la simplification de la logistique.

Le Programme national nutrition santé (PNNS), devra mieux s'articuler au Programme national de l'alimentation (PNA), pour rendre nos actions plus lisibles, et plus efficaces.
Les objectifs de ces deux plans, se doivent d'être coordonnés, pour plus de convergence.
Quant au Conseil national de l'alimentation (CNA), ce « Parlement de l'alimentation » , sa composition sera élargie aux associations de consommateurs, de protection de l'environnement, ou encore aux experts.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

34

« Dans l'après-guerre, **la ville est un relais de l'Etat pour la modernisation des filières agricoles et des outils de transformation**, contribuant à l'insertion des productions locales dans le système alimentaire, et développant par ce biais son économie agro-industrielle

Elle tente de maintenir sa fonction centrale de commerce agricole par la rénovation des infrastructures de marché. Celles-ci deviennent progressivement alternatives aux circuits dominants, permettant l'insertion au marché des produits artisanaux, aujourd'hui valorisés pour leur lien au terroir. **Dès les années 1950 la ville construit son image territoriale en développant les contenus immatériels de l'agriculture, promouvant les produits et savoir-faire locaux**. Ce faisant, elle contribue à maintenir jusqu'en 2012 une rente liée à l'ancrage territorial qui assure la pérennité des outils et opérateurs locaux **Plus récemment elle engage l'approvisionnement local de sa restauration scolaire** et appuie son projet d'agglomération sur les produits et paysages locaux

Brive révèle le rôle des villes d'expédition dans la recomposition territoriale du système alimentaire, et le rôle d'intermédiation des villes moyennes entre l'agriculture locale et le système alimentaire. »
Pauline Marty, 2013

Pourquoi ce retour ?

- La crise de la régulation et la décentralisation
- Avantages comparatifs versus ressources territoriales
- La crise agricole et la fin du modèle
- La mise à l'agenda sociétal de l'agriculture et de l'alimentation : l'irruption de la société civile
- L'injonction de la durabilité

« Un pas en avant, deux pas en arrière »

Les enjeux de l'alimentation durable

- ✓ *6 champs ou enjeux*
- ✓ *5 fonctions : production, transformation, distribution, consommation, recyclage*

Vous avez dit Alimentation et Territoire ?

Terres DE FIGEAC
Mêlée gourmande®

Cité internationale
de la Gastronomie
Tours - Val de Loire - France

MANGER DEMAIN
NANTES FOOD FORUM
LE MARCHÉ DES PAYS DE LA LOIRE

FOOD TECH
DIJON BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

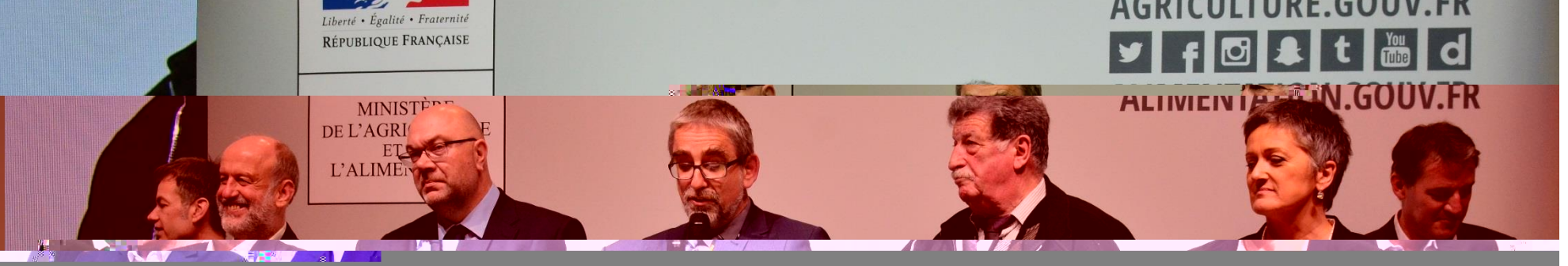

Ce qu'est le Projet Alimentaire Territorial

La LAAF de 2014

Le Projet Alimentaire Territorial

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (…) peuvent prendre la forme de . Ces derniers visent à

. »

(Définition : Code rural et de la pêche maritime, Livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2)

Attention, risque de confusion

Rn PAT
Réseau national
Pour un Projet Alimentaire Territorial
Co-construit et partagé

Sous le vocable PAT, on désigne des réalités diverses :

- Des préfigurations de PAT
- Des PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture
- Des PAT en élaboration : c'est dans majorité des cas, ce processus que l'on appelle PAT
- Les réponses à l'AAP PNA dans la catégorie PAT, notamment des démarches méthodologiques en vue de développer des PAT

Le cadre de référence commun

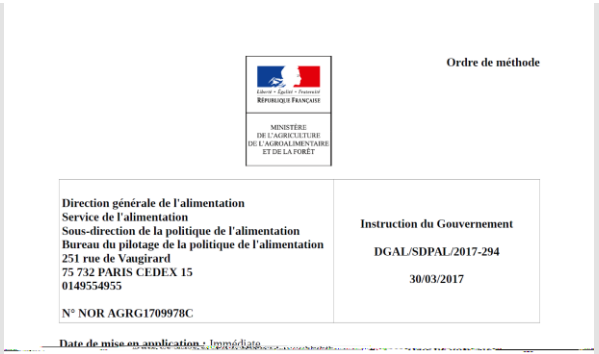

Ordre de méthode

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la politique de l'alimentation
Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

N° NOR AGRG1709978C

Instruction du Gouvernement

DGAL/SDPAL/2017-294

30/03/2017

Date de mise en application : Immédiate

L'instruction précise la définition par 12 critères :

- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

Une reconnaissance du PAT par le MAA

Les objectifs et le champ du PAT

*« 7° il répond aux objectifs du **programme national pour l'alimentation** fixés à l'article L. I – III du code rural et de la pêche maritime ;*

*8° il répond aux objectifs du **plan régional de l'agriculture durable** mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime, ou équivalent. Il est **cohérent avec les politiques publiques nationales** (projet agroécologique) **et territoriales concernées** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schéma de cohérence de territoire, plan de massif, etc.) ;*

*9° il répond à l'objectif de **développer l'agriculture** sur un territoire, **de structurer l'économie agricole et alimentaire** et de **favoriser le maintien et le partage de la valeur économique** sur le territoire ;*

*10° il participe à la consolidation de **filières territorialisées**, à la mise en œuvre d'un **système alimentaire territorial** et au développement de la **consommation de produits issus de circuits courts et/ou de proximité, en particulier relevant de l'agriculture biologique** ;*

*11° il vise à **rapprocher** les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile, et à **développer la qualité de l'alimentation** ;*

*12° il prend en compte **les différentes fonctions du système alimentaire : environnementale, économique, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie**. »*

Le contenu du PAT

*4° il comporte **des actions opérationnelles** visant à sa réalisation ;*
*5° l'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un **contrat** ;*
*6° le projet offre des **garanties** quant à sa **pérennité** et à son **impact** sur le territoire. Il est doté d'une **instance de gouvernance qui veille à la mise en œuvre des actions opérationnelles.** Il s'inscrit, **le cas échéant, dans une démarche de progrès**.*

En plus, la Loi dit :
*« … Ils peuvent **mobiliser des fonds publics et privés**. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.»*

L’élaboration du PAT

1° un PAT peut être à l'initiative d'une ***large gamme d'acteurs****, tant publics que privés ;*

2° il est ***élaboré de manière concertée*** *avec différents acteurs du territoire. Il est en cohérence avec les projets similaires sur des territoires voisins ou conduits à une échelle territoriale plus large ou plus restreinte ;*

3° il repose sur un ***diagnostic partagé et cohérent****,* ***portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire*** *;*

Le PAT

➢ Deux grandes familles

- La famille des PAT agri-alimentaires
  - PAT agri-alimentaire ponctuel
  - PAT agri-alimentaire structurant

- La famille des PAT systémiques (ou transversaux)

Le PAT agri-alimentaire ponctuel

Uniquement centré sur la restauration collective

Des démarches d'élaboration diverses et renouvelées

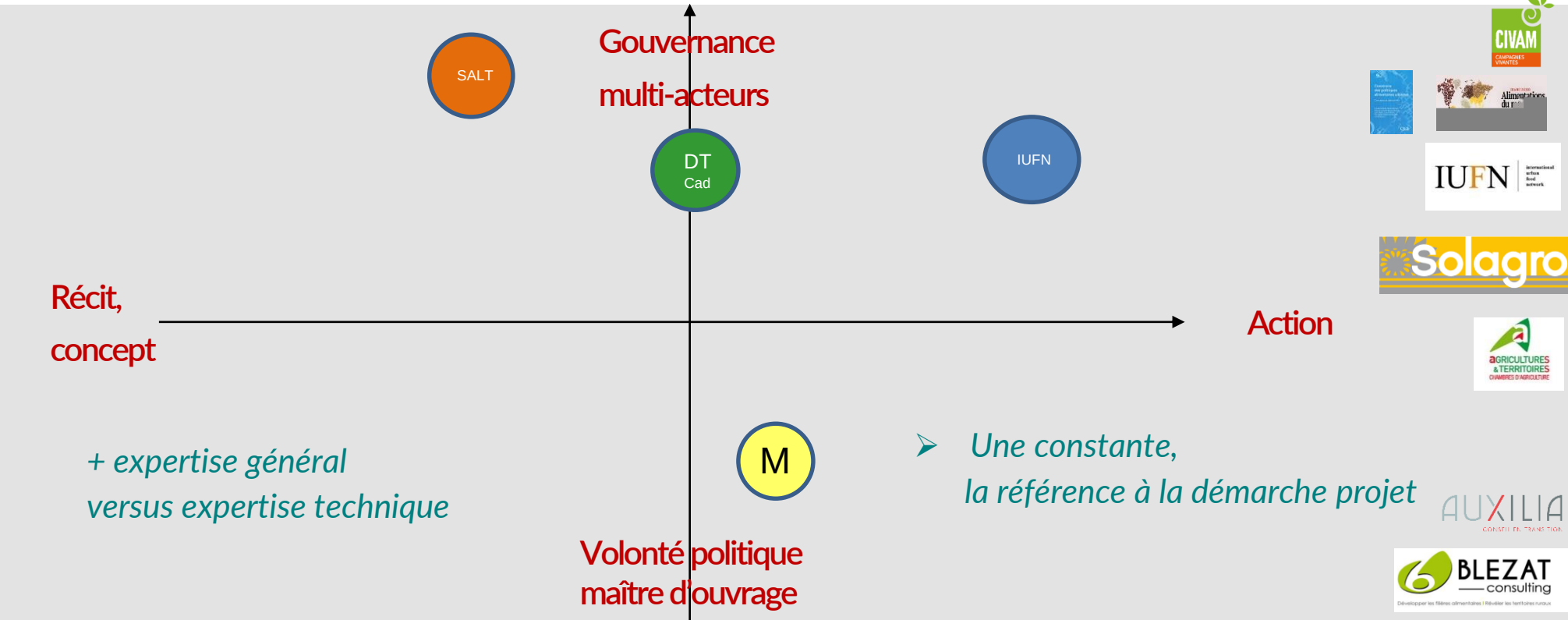

+ expertise général
versus expertise technique

- *Une constante,*
  la référence à la démarche projet

Le fil rouge

➢ Une démarche projet en six étapes adaptée à votre ambition

Communication

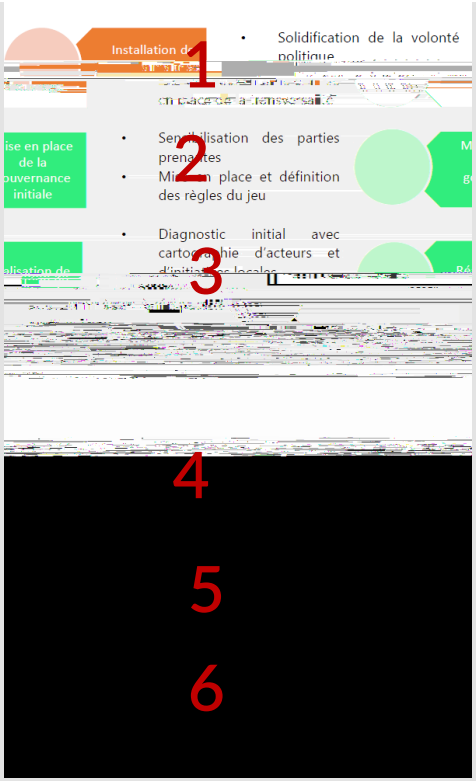

Et 9 points de vigilance

Neuf points de vigilance

1. Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture et de la nécessaire articulation des échelles
2. Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies
3. Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente
4. Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives
5. Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote
6. Formaliser discours politique et programme d'actions
7. Réunir les moyens humains et financiers du projet alimentaire territorial
8. Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation
9. Et communiquer tout au long du PAT

1 Installation de la maitrise d'ouvrage

PV 1 - Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture …

- En interne : à l'intérieur de l'institution porteuse de l'élaboration du PAT
- En externe : dans le partenariat et la gouvernance du processus d'élaboration (… et le diagnostic)

Echelles, problèmes à régler, leviers

Nantes Métropole

1 Installation de la maitrise d'ouvrage

2 Mise en place de la gouvernance initiale

PV 2 - Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies

- Un équilibre à trouver : aller au-delà de la configuration classique Instance ouverte/Noyau dur.
- Elargir le cercle au-delà du binôme vice-président/chargé de mission.
- Mettre en place progressivement une instance de gouvernance ouverte dans une configuration suffisamment souple pour ne pas préjuger de la nature et de la composition de l'instance finale.
- Communiquer auprès des élus communaux, parties prenantes … et consulter les habitants

3

Réalisation de l'état initial

PV 3 - Conduire un diagnostic participatif en continu de manière progressive et cohérente

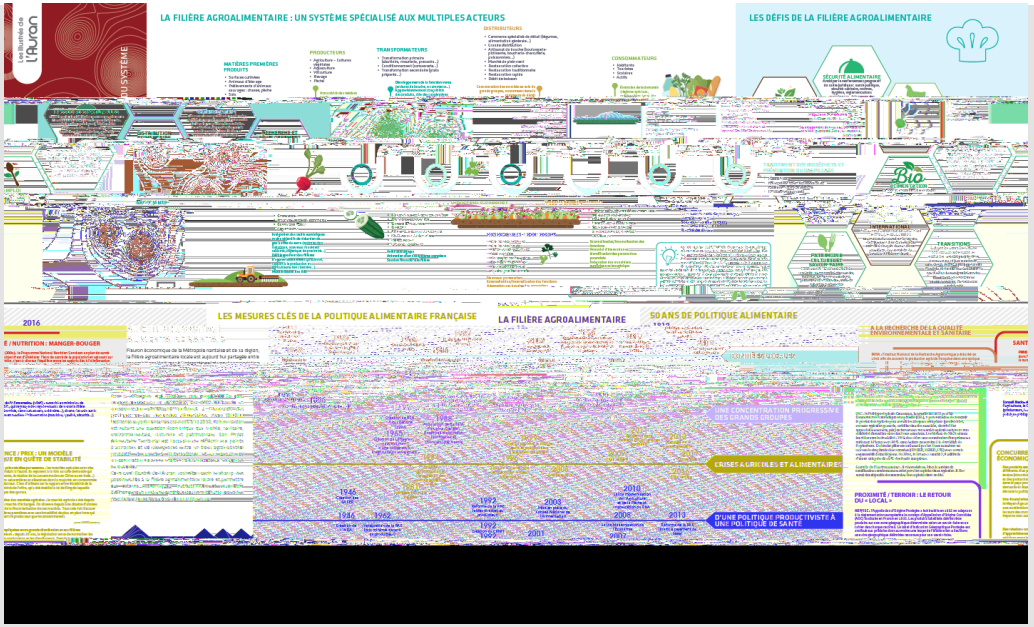

- Revisiter l'existant
- Diagnostiquer en continu
- Etat initial stratégique et multichamps

- Et toujours, problématiser

Frugal research
Formes urbaines
et gouvernance alimentaire

4 Co-construction de la stratégie alimentaire

PV 4 - Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives

- Prendre de la hauteur et du recul
- Développer des modèles d'animation adaptés aux acteurs économiques
- Associer la population

4 Co-construction de la stratégie alimentaire

5 Formalisation de la stratégie et du programme d'actions

5 – Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote

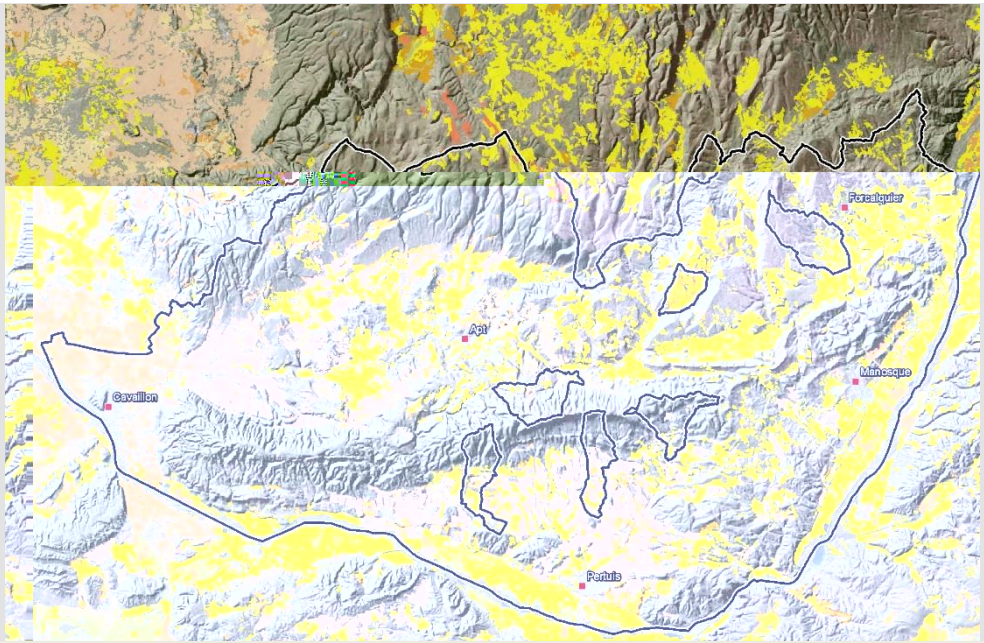

Parc naturel régional du Luberon

Un Patrimoine agricole exceptionnel

4 Co-construction de la stratégie alimentaire

5 Formalisation de la stratégie et du programme d'actions

PV 6 - Formaliser discours politique et programme d'actions

- Charte, ….
- Contractualisation
- Engagements

LORIENT AGGLOMERATION

6 Mise en œuvre, suivi et évaluation

PV 7 – Réunir les moyens humains et financiers de la politique agricole et alimentaire d'agglomération

6 Mise en œuvre, suivi et évaluation

8 - Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation

- Eviter un morcellement de la gouvernance au gré des commissions et des lobbys.
- Eviter toute marginalisation, de la politique alimentaire
- Evaluer de manière participative : ressources à venir (indicateurs)

fondation daniel & nina carasso
sous l'égide de la fondation de france

Pour et Sur le Développement Régional 4

Tout au long
de la démarche

9 – Et communiquer tout au long du PAT

Le voyage à Nantes
www.levoyageanantes.fr

NANTES FOOD FORUM
LE MARCHÉ DES PAYS DE LA LOIRE

1ÈRES ASSISES TERRITORIALES
DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE
ET DE L'ALIMENTATION DURABLE
MONTPELLIER 2019

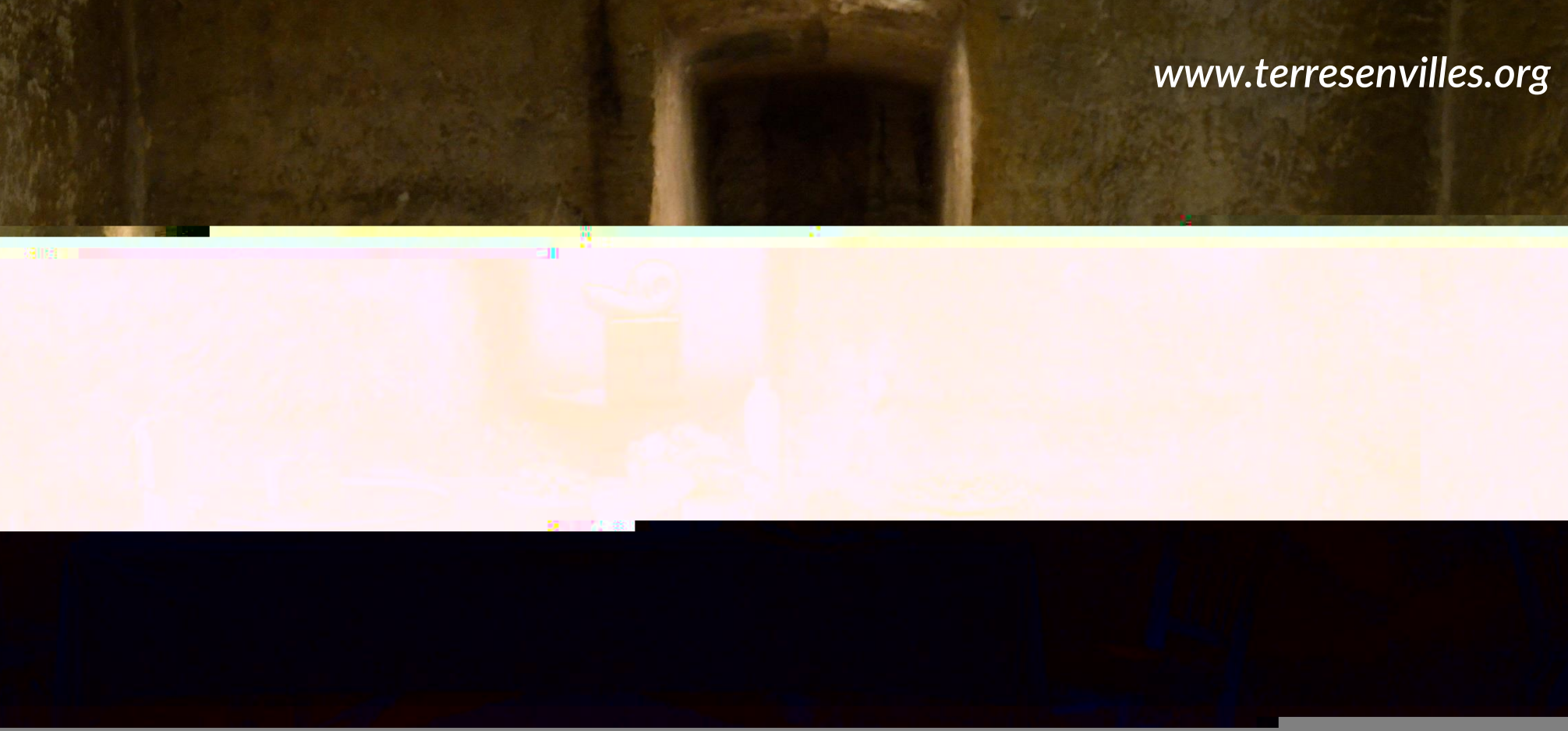

Merci de votre attention